



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

### DELIBERATION N° DEL037-21

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 juin à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 4 juin 2021, s'est réuni dans la salle du  
Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, P. CONINX, J. DE LOUBENS, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> BOUYIRI Naziha (pouvoir à Sandrine PRUNIER, en date du 7 juin 2021)  
M<sup>me</sup> FABBRO Elisa (pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 10 juin 2021)  
M<sup>me</sup> LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 10 juin 2021)  
M<sup>me</sup> OSSARD Sylvie (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 10 juin 2020)  
Mme TOURRE Anaïs (pouvoir à Yacine HADJ HASSINE, en date du 10 juin 2021)  
Mme VINCENT Yvette (pouvoir à Nadine MELCHILSEN, en date du 4 juin 2021)  
M. FRANCILLON Dominique (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 2 juin 2021)  
M. STAMBOULIAN Sylvain (pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 8 juin 2021)

Messieurs Yacine HADJ HASSINE et Mahfoud YAMOUNI ont été élus secrétaires de séance.

### OBJET : Compte de gestion 2020.

**Rapporteur : Isabelle BEREZIAT**

Le Trésorier Principal de Saint-Martin-d'Hères a présenté son compte de gestion relatif à l'année 2020.

La section de fonctionnement se présente comme suit :

Dépenses :	8 241 810,64 €
Recettes :	8 717 526,57 €
Excédent de l'exercice 2020 :	475 715,93 €
Excédent de clôture 2020 :	3 465 093,05 €

La section d'investissement se présente comme suit :

Dépenses :	1 727 282,98 €
Recettes :	1 462 659,23 €
Déficit de l'exercice 2020 :	264 623,75 €
Excédent de clôture 2020:	423 131,51 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2020 du budget ville.

Conclusions : La présente délibération est approuvée par 22 voix pour et 7 abstentions.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 10 juin 2021.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.

